***UES Bertry***

**Négociation Annuelle Obligatoire**

**2017**

*(basée sur les informations des années 2016-2017)*

**PREAMBULE**

L’UES Bertry (composée des sociétés HYODALL et Nicols France), conformément à l'article L 2242-1 du Code du travail, a invité les organisations syndicales CFTC et CFDT à une négociation.

La négociation s'est engagée entre la Direction et les 2 délégués syndicaux CFTC et CFDT.

La Direction et les 2 délégués syndicaux ont fixé ensemble, lors d’une réunion du 1er septembre 2017, le calendrier des réunions :

* 7 Septembre 2017 (demande des documents)
* 15 septembre 2017 (remise des documents)
* 26 septembre 2017 (remise des demandes)
* 11 octobre 2017
* 17 octobre 2017
* 26 octobre 2017
* 15 novembre 2017
* 24 novembre 2017 (clôture)

***Compte rendu de la réunion du 7 septembre 2017***

Présents : Aurélie MONCHY et Alexandre CARTON en qualité de représentants de la Direction

Cécile DUSSAULSOIR représentante de la CFDT

Pascal TABARY représentant de la CFTC

Les délégués syndicaux font part de leurs demandes de documents/informations auprès de la Direction.

Demandes communes de la CFDT et de la CFTC :

* Moyenne des salaires par catégorie et par sexe (avec distinction des 10% des salaires les plus bas et des plus élevés)
* La grille de classification applicable avec la répartition entre les hommes et les femmes
* L’évolution de l’emploi dans l’entreprise (notamment les informations concernant les CDD et les intérimaires) et les prévisions annuelles et pluriannuelles
* Un bilan social
* La pyramide des âges
* La moyenne des augmentations sur plusieurs années
* La comparaison du salaire moyen de l’entreprise et de la moyenne dans le champ d’application de la convention
* Un bilan chiffré des personnes en longue maladie toujours dans les effectifs
* Le nombre de contrats spéciaux signés, de contrats professionnels, apprentissages etc…
* Un rapport sur le registre du personnel
* L’évolution de la masse salariale sur plusieurs années
* Les résultats économiques de la société
* Les primes versées dans la période précédente et un bilan des primes de production par catégorie et par atelier
* Les remboursements effectués par les caisses de prévoyance
* Un tableau présentant les salaires de base sur 12 mois hors prime d’ancienneté et avec prime

***Compte rendu de la réunion du 15 septembre 2017***

Présents : Aurélie MONCHY et Alexandre CARTON en qualité de représentants de la Direction

Pascal TABARY représentant de la CFTC

Cécile DUSSAULSOIR représentante de la CFDT

La Direction transmet les documents demandés ci-dessus exceptés les documents relatifs aux résultats économiques de la société. Ceux-ci ont été présentés par le Directeur Administratif et Financier lors d’une réunion DUP extraordinaire le 16 octobre 2017.

La BDES est remise aux délégués syndicaux pour répondre à la demande du Bilan Social.

***Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2017***

Présents : Aurélie MONCHY et Alexandre CARTON en qualité de représentants de la Direction

Pascal TABARY représentant de la CFTC

Cécile DUSSAULSOIR représentante de la CFDT

Demandes communes CFDT/CFTC

Demandes des syndicats :

**1er thème de négociation** : **Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée**

1/ Avoir une journée pour enfant malade

2/ Journée d’ancienneté : 1 journée à 18 ans d’ancienneté puis 1 toutes les 3 ans pour tout le monde

3/ Mise en place d’une prime d’assiduité

4/ Augmentation générale de 1% + augmentation individuelle de 2% en moyenne

5/ Augmentation de la prime de Noël

6/ Augmenter le temps de pause de 10 minutes par jour

7/ Mise en place d’un compteur d’heures pour la MOD

8/ Revoir la prime d’intéressement (Accidents de travail contestés et en Qualité les décollements Hotmelt)

9/ Augmentation des primes de production MOD et des primes d’objectifs MOI

10/ Prise en charge par l’employeur d’un pont

11/ Mise en place des chèques vacances

12/ Compensation pour les déplacements de plus de 2 jours

13/ Machine à café et soupe gratuite comme à Nivelles

14/ 3 jours de RTT pour tout le monde

15/ Augmentation des paniers et des tickets restaurants

16/ Avoir 2h pour la rentrée scolaire au lieu d’une heure

**2ème thème de négociation** : **Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail**

1/ Revoir les garanties et changer de mutuelle

2/ Revoir la prévoyance : prise en charge de la maladie pour les aides et augmenter le pourcentage de prise en charge de salaire

3/ Prévoir un plan d’aménagement pour des postes pour les seniors

4/ Améliorer la flexibilité des horaires de la MOI pour le vendredi après-midi

***Compte rendu des réunions du 11 octobre au 24 novembre 2017***

Présents : Aurélie MONCHY et Alexandre CARTON en qualité de représentants de la Direction

Pascal TABARY représentant de la CFTC

Cécile DUSAULSOIR représentante de la CFDT

Proposition de l’entreprise :

**1er thème de négociation : Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée**

1/ Avoir une journée pour enfant malade

La Direction n’est pas favorable

2/ Journée d’ancienneté : 1 journée à 18 ans d’ancienneté puis 1 toutes les 3 ans pour tout le monde

La Direction propose 1 journée d’ancienneté supplémentaire tous les 5 ans à partir de 16 ans d’ancienneté

Effet rétroactif pour 2017.

3/ Mise en place d’une prime d’assiduité

La Direction n’est pas favorable

4/ Augmentation générale de 1% + augmentation individuelle de 2% en moyenne

La Direction n’est pas favorable

5/ Augmentation de la prime de Noël

La Direction n’est pas favorable

6/ Augmenter le temps de pause de 10 minutes par jour

La Direction n’est pas favorable

7/ Mise en place d’un compteur d’heures pour la MOD

LA Direction accorde la mise en place d’un compteur d’heures pour la MOD

8/ Revoir la prime d’intéressement (Accidents de travail contestés et en Qualité les décollements Hotmelt)

La Direction n’est pas favorable

9/ Augmentation des primes de production MOD et des primes d’objectifs MOI

La Direction n’est pas favorable mais propose pour la MOI de rester pour la prime 2017 uniquement sur une répartition des objectifs à hauteur de 80% pour les objectifs opérationnel et 20% pour les objectifs comportementaux

10/ Prise en charge par l’employeur d’un pont

La Direction n’est pas favorable

11/ Mise en place des chèques vacances

La Direction n’est pas favorable

12/ Compensation pour les déplacements de plus de 2 jours

La Direction propose pour chaque déplacement comportant deux nuits à l’hôtel un repos de 4 heures (crédité sur le compteur d’heures)

Effet rétroactif pour 2017.

13/ Machine à café et soupe gratuite comme à Nivelles

La Direction n’est pas favorable

14/ 3 jours de RTT pour tout le monde

La Direction n’est pas favorable

15/ Augmentation des paniers et des tickets restaurants

La Direction n’est pas favorable

16/ Avoir 2h pour la rentrée scolaire au lieu d’une heure

La Direction propose 1h30 pour la rentrée scolaire

17/ Proposition de la Direction : Augmentation du budget œuvres sociales du CE de 25€ / salarié.

Effet rétroactif pour 2017.

**2ème thème de négociation : Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail**

1/ Revoir les garanties et changer de mutuelle

Un appel d’offre est en cours auprès de 3 compagnies

2/ Revoir la prévoyance : prise en charge de la maladie pour les aides et augmenter le pourcentage de prise en charge de salaire

La Direction n’est pas favorable

3/ Prévoir un plan d’aménagement pour des postes pour les seniors

Ce sujet sera traité en CHSCT

4/ Améliorer la flexibilité des horaires de la MOI pour le vendredi après-midi

La Direction n’est pas favorable

***Accord***

Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises dans le cadre de l’échéancier visé au préambule du présent document

La DUP a été consultée le 29 novembre 2017.

Ce présent accord a été signé par Cécile DUSSAULSOIR, déléguée syndicale CFDT, représentant  39% d’audience lors des dernières élections professionnelles, Pascal TABARY, délégué syndical CFTC, représentant 59%.

Il devient donc applicable à compter de la date de signature aux entités de l’UES Bertry, à savoir, Hyodall et Nicols France.

***Publicité***

Le présent accord donnera lieu à dépôt dans les conditions prévues aux articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du Code du travail, à savoir dépôt en deux exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi et en un exemplaire auprès du greffe du conseil de prud'hommes de Cambrai.

L’accord donnera lieu à affichage.

***Durée de l'accord***

Le présent accord est conclu dans le cadre de la négociation périodique obligatoire sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée. Il est conclu pour une durée déterminée de 12 mois et cessera donc de produire effet en novembre 2018.

Il n’est pas tacitement reconductible.

Fait à Bertry, le 29 novembre 2017

En 7 exemplaires originaux

Pour L’Unité économique et Sociale Pour les organisations syndicales

HYODALL-NICOLS France Représentante CFDT Représentant CFTC